

Direction des Ressources Humaines
du Budget et des Affaires Générales

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 04 / 2017

Le 26 septembre 2017 à 10 heures, sera procédé dans les bureaux de la Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales du Ministère de la Famille, la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social, sis au 47, Avenue Ibn Sina Agdal – Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 04/2017 « Sur offres de prix » ayant pour objet :

La réalisation de la Deuxième enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au Maroc.

En lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et de l'Équipement, Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales, sis à l'adresse sus indiquée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Soixante dix mille (70 000,00) dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Deux Millions Neuf Cent Quatre Vingt Huit Mille dirhams toutes taxes comprises (2 988 000,00 dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 (le cas échéant) du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales du Ministère de la Famille, la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social, sis à l'adresse précitée
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique via le Portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20-14 du 8 Dou Alkaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont :

- celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément : Domaine d'activité exigé : D13 (Études générales).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.